



ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CEB2016

DOSSIER DE PRÉSENTATION



NOM : _____

PRÉNOM : _____

CLASSE : _____

N° D'ORDRE : _____

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE	6
A. Conception de l'épreuve	6
B. Structure générale de l'épreuve	7
C. Adaptations	8
ORGANISATION	11
A. Distribution des documents	11
B. Passation et horaire de l'épreuve	11
C. Corrections	12
D. Délibération	12
E. Communication des résultats	14
F. Modalités d'introduction de recours	14
RÉSULTATS À L'ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE	15
TABLEAUX DE COMPÉTENCES	21

La mise en page de l'épreuve originale et des épreuves adaptées ont été élaborées en concertation avec les associations suivantes :

- Association belge de parents d'enfants en difficulté d'apprentissage (APEDA) ;
- Œuvre Nationale des Aveugles (ONA) ;
- Triangle Wallonie (Service d'aide précoce et d'aide à l'intégration pour enfants déficients visuels ou auditifs).

La version braille de l'épreuve a été réalisée par l'Œuvre Nationale des Aveugles (ONA).

Les documents et photos reproduits dans l'épreuve ont tous fait l'objet d'une autorisation de reproduction.
Toutefois, si un auteur s'y retrouvait sans avoir été sollicité, nous l'invitons à se faire connaître.

Ce document applique les rectifications orthographiques de 1990.

INTRODUCTION

Ce document présente l'ensemble de l'épreuve externe commune 2016 visant l'octroi du Certificat d'études de base.

Cette épreuve porte sur la maîtrise des compétences attendues à l'issue de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire, telles que définies dans les **Socles de Compétences**.

Elle évalue les quatre disciplines suivantes :

- le français ;
- la formation mathématique ;
- l'éveil – initiation scientifique ;
- l'éveil – formation historique et géographique.

Sa mise en place répond à une double nécessité : **évaluer et certifier tous les élèves sur une même base**.

La participation à cette épreuve est obligatoire pour :

- les élèves inscrits en 6^e année de l'enseignement primaire ;
- les élèves inscrits en 1^{re} et 2^e années différenciées ainsi qu'en année différenciée supplémentaire de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 ;
- les élèves inscrits en 1^{re} année commune et en 1^{re} année complémentaire de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4 qui ne sont pas titulaires du CEB ;
- les élèves relevant de l'enseignement à domicile qui atteignent l'âge de 12 ans avant le 31 août de l'année de l'épreuve.

Cette épreuve est également accessible aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire spécialisé ainsi que, sur la demande des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale, à tout mineur soumis à l'obligation scolaire et âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année de l'épreuve et qui n'est pas inscrit en 6^e primaire.

En juin dernier, 58018 élèves furent inscrits à l'épreuve.

Dans les pages qui suivent, sont présentés globalement la conception, l'organisation et les résultats de l'épreuve externe commune 2016. Enfin, l'intégralité de celle-ci ainsi que les différents documents s'y rapportant (consignes de passation, livrets, portfolio, consignes de correction et tableaux de compétences) sont exposés selon l'ordre de passation.

TEXTES OFFICIELS RELATIFS À L'ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

- Décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire (Titre I, Titre III, Titre IV).
- Décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.
- Arrêté du 4 mai 2016 déterminant les modalités d'inscription, de distribution, de passation, de correction et de sécurisation de l'épreuve externe commune octroyant le Certificat d'études de base et la forme de ce certificat.
- Circulaire 5664 du 18 mars 2016 : Dispositions relatives à l'octroi du Certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune.
- Circulaire 5724 du 17 mai 2016: Dispositions relatives à l'octroi du Certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune pour l'année scolaire 2015-2016, dans l'enseignement fondamental — informations complémentaires

ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

A. CONCEPTION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve ainsi que les consignes de passation, de correction et de réussite ont été élaborées par un **groupe de travail** composé de :

Catherine BEAUTHIER, institutrice ;
Lydie BOVERIE, institutrice ;
Sabine CLOSE, institutrice ;
Jean-Luc CORNIA, inspecteur de l'enseignement primaire ;
Serge CROCHET, inspecteur coordonnateur ;
Caroline DE PAEPE, attachée au Service général du Pilotage du système éducatif ;
Claire DESMARETS, conseillère pédagogique ;
Thierry ERGOT, conseillère pédagogique ;
Isabelle FARINE, institutrice ;
Véronique FERMEUS, inspectrice de l'enseignement primaire ;
Stéphane JEROME, instituteur ;
Corrine KLEPPER, conseillère pédagogique ;
Dominique LEGRAND, conseillère pédagogique ;
Gérard LEGRAND, inspectrice générale de l'enseignement fondamental et présidente du groupe ;
Anne-Marie LEMOINE, conseillère pédagogique ;
Patrick MARECHAL, inspecteur de l'enseignement primaire ;
Evelyne RENARD, inspectrice de l'enseignement primaire ;
Francis RENIER, inspecteur de l'enseignement primaire ;
Philippe ROME, inspecteur de l'enseignement primaire ;
Daniel TOMASETIG, conseillère pédagogique ;
Joëlle VANDERMOOSEN, institutrice ;
Anne WILMOT, conseillère pédagogique.

B. STRUCTURE GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se présente sous forme de livrets, évaluant un ou plusieurs domaines.

Le tableau ci-dessous reprend la structure d'ensemble des différentes parties de l'épreuve 2016, par domaine et par livret.

DISCIPLINE	DOMAINE	LIVRET	PORTFOLIO
Français	Lire-Écrire 1	Livret 1	p. 2-3
	Écrire	Livret 2	-
	Écouter-écrire	Livret 5	-
	Lire-Écrire 2	Livret 9	p. 19-21
Formation mathématique	Solides et figures	Livret 3	-
	Grandeurs	Livret 6	-
	Nombres et opérations	Livret 8	-
Éveil	Formation historique et géographique	Livret 4	p. 4-18
	Initiation scientifique	Livret 7	p. 5-11, 18

Les questions qui composent l'épreuve sont conçues en fonction des compétences à certifier pour chaque domaine. Elles couvrent différents niveaux taxonomiques et se présentent sous différents formats (questions à choix multiples, questions ouvertes à réponses brèves, questions ouvertes à réponses élaborées). Celles-ci ont fait l'objet de prétests.

C. ADAPTATIONS

L'épreuve externe commune offre des possibilités d'adaptations aux élèves éprouvant des besoins spécifiques.

La mise en page finale de l'épreuve externe commune de juin 2016 a été établie en concertation avec des professionnels du handicap et un professionnel des troubles de l'apprentissage. La présentation des documents est conçue pour convenir au plus grand nombre d'élèves possible, ceci incluant les élèves souffrant de troubles de l'apprentissage.

L'élève présentant des troubles d'apprentissages peut bénéficier de modalités de passation particulières si deux critères sont rencontrés :

- il ne peut s'agir que des aides et/ou du matériel qu'il utilise habituellement en classe lors des apprentissages et des évaluations ;
- ces troubles doivent avoir été diagnostiqués par un spécialiste compétent (centre PMS, logopède, oto-rhino-laryngologue, neurologue, psychiatre, neuropsychiatre, neuropsychologue, neuropédiatre ou pédiatre).

Au niveau du format de l'épreuve

Pour les élèves atteints de troubles visuels et/ou de trouble(s) d'apprentissage sévère(s), l'épreuve est adaptée, notamment de la manière suivante :

- mise en page plus aérée ;
- police de caractère arial ;
- agrandissement de la taille de la police ;
- alignement du texte à gauche ;
- amélioration des contrastes ;
- cartes et dessins schématisés ;
- agrandissement de la pagination.

Ces adaptations sont proposées en deux versions, différant par la taille de la police :

- Version 1 : Police Arial 20. Disponible en format papier uniquement et réservée aux élèves souffrant de troubles visuels sévères ou de dyspraxie. Une attestation médicale confirmant le trouble de l'élève a été fournie par le chef d'établissement lors de l'encodage de la demande.
- Version 2 : Police Arial 14. Disponible en format papier et électronique (format PDF).

Une version braille de l'épreuve est également disponible en format papier et électronique.

L'équipe éducative choisit le format qui convient le mieux à ses élèves.

Pour une meilleure visualisation, l'épreuve standard ainsi que les versions adaptées 1 et 2 sont téléchargeables sur la page internet dédiée au CEB du site Enseignement.be :

<http://enseignement.be/index.php?page=27605&navi=4233>

(Évaluations > Évaluations externes certificatives > CEB > Épreuves > Épreuves adaptées)

Au niveau des modalités de passation

L'élève présentant des troubles d'apprentissages peut bénéficier de modalités de passation particulières si **deux critères sont rencontrés** :

Le matériel et les modalités de passation suivantes furent autorisés sans faire l'objet d'une demande écrite à l'Administration, si les deux conditions précitées étaient rencontrées.

a) Pour l'ensemble de l'épreuve :

- utilisation d'un cache ou d'une latte pour l'aide à la lecture ;
- utilisation d'une fiche de procédures de correction grammaticale sans contenu de réponse ;
- utilisation du dictionnaire en signets ;
- utilisation de feutres fluos ;
- utilisation de fiches personnalisées soutenant l'élève dans la structuration de son travail. Ces fiches ne peuvent contenir des informations portant sur les matières évaluées telles que formules de calcul, tables de multiplication, abaque (abaque vierge autorisé) ;
- utilisation d'un time timer pour l'aide à la gestion du temps ;
- allongement du temps de passation (en respect du temps nécessaire à l'organisation des corrections) ;
- relance attentionnelle par l'enseignant surveillant l'épreuve ;
- logiciel *Kurzweil* ou *Sprint PDF* (sans prédiction ni correction orthographique, sans correction grammaticale) ;
- logiciel *Dragon naturally speaking* (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel *Wody Extra* (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel *Médialexie* (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel *Sankoré* (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel *Déclic* (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel *Apprenti géomètre* (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel Géogebra (approprié en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- application Géometry Pad (approprié en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel *Adobe reader XI* (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail)¹ ;
- programme Microsoft one note (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail) ;
- application Notability (permet de consulter, mais aussi d'annoter, de surligner du texte au sein de fichiers PDF et d'enregistrer son travail) ;
- uniquement pour les élèves de l'enseignement spécialisé, en intégration ou suivis par un service d'intégration : la présence d'un tiers aidant est acceptée lorsque l'élève présente une déficience sensorielle ou un trouble de l'apprentissage sévère. Cet accompagnement sera assuré par un membre de l'équipe éducative ou par la personne accompagnant l'élève en intégration.

b) Pour la tâche d'écoute, l'élève atteint de déficience auditive pouvait bénéficier d'une transcription du texte ou d'une interprétation en langue des signes.

La répartition des élèves et leur disposition au sein du local relèvent de la responsabilité des directions.

¹ Un mode d'emploi présentant comment télécharger, installer et utiliser le logiciel est disponible sur demande.

La mise à disposition du portfolio avant le début de l'épreuve, la lecture et la reformulation des consignes par une personne tierce ne sont pas autorisées.

Cette année, 1 424 élèves ont bénéficié d'une adaptation du format de l'épreuve.

FORMAT DE L'ÉPREUVE	NOMBRE DE DEMANDES
Version 1 (Arial 20)	145
Version 2 (Arial 14)	1 134
Version 3 (Braille)	0
Version électronique	145

ORGANISATION

A. DISTRIBUTION DES DOCUMENTS

Les inspecteurs ont distribué les livrets des élèves sous boîtes scellées aux directions des écoles. Les boîtes ne pouvaient être ouvertes qu'au jour le jour, une heure avant le début des séances de passation.

B. PASSATION ET HORAIRE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve fut administrée aux élèves au cours des matinées des jeudi 16, vendredi 17, lundi 20 et mardi 21 juin. La répartition horaire était la suivante :

DURÉE (MIN)	Livret	Dénomination	EXAMEN	POINTS
jeudi 16 juin				
		Accueil		
50	1	LIRE – ÉCRIRE 1		20
35	2	ÉCRIRE		30
		Pause		
15	2	ÉCRIRE (fin)		-
		Récréation		
75	3	SOLIDES & FIGURES		30
vendredi 17 juin				
		Accueil		
75	4	EVEIL - FORMATION HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE		50
		Pause		
35	4	ÉCOUTER - ÉCRIRE (PARTIE 1)		20
		Récréation		
25	5	ÉCOUTER - ÉCRIRE (PARTIE 2)		10
lundi 20 juin				
		Accueil		
75	6	GRANDEURS		30
		Récréation		
75	7	ÉVEIL - INITIATION SCIENTIFIQUE		50
mardi 21 JUIN				
		Accueil		
75	8	NOMBRES & OPÉRATIONS		30
		Récréation		
50	9	LIRE – ÉCRIRE 2		20

Le temps de passation est exprimé en périodes de 50 minutes.

L'école fixe l'heure du début de chaque épreuve et le temps de récréation.

Les consignes d'organisation sont communiquées aux personnes surveillant l'épreuve.

CONSIGNES GÉNÉRALES D'ORGANISATION

1. Matériel à prendre :

- dictionnaire utilisable pour TOUTES les épreuves ;
- en mathématiques, compas, équerre, latte graduée, CALCULATRICE UNIQUEMENT LE LUNDI 20 JUIN ;
- crayons de couleur + matériel d'écriture de base (stylo, latte, crayon, gomme...) ;
- ciseaux et colle ;

2. Matériel fourni :

- portfolio.

3. « Neutralité » du local classe où se déroulent les épreuves et respect strict des consignes de passation (aucun référentiel mural, etc.).

Chaque matinée, avant l'administration de l'épreuve, les surveillants prennent connaissance des **consignes de passation** relatives à chaque carnet de test. Ceux-ci sont tenus au respect strict des consignes.

Il est également rappelé aux élèves, après chaque matinée, le matériel nécessaire à la passation des jours suivants.

C. CORRECTIONS

Les corrections sont organisées par les inspecteurs. Ils ont réuni les titulaires des classes concernées et les directions volontaires au cours des après-midis des jeudi 16, vendredi 17, lundi 20 et mardi 21 juin 2016. Les corrections sont effectuées collectivement de telle sorte qu'un enseignant n'a pas à corriger les copies de ses élèves.

Afin que la correction soit identique pour tous, les correcteurs ont à leur disposition des grilles reprenant les réponses attendues et la pondération y correspondant.

D. DÉLIBÉRATION

Une fois les épreuves corrigées, les résultats sont transmis au **jury de l'épreuve** constitué par l'inspecteur du secteur. Chaque jury est composé de l'inspecteur lui-même, de quatre directeurs, de quatre instituteurs (de 5^e année ou 6^e année primaire), ainsi que de deux enseignants du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.

Le jury applique les **consignes de réussite** fixées par le groupe de travail qui a élaboré l'épreuve. Celles-ci sont communes à tous les jurys. Elles permettent d'assurer l'égalité de traitement pour tous les élèves.

CONSIGNES DE RÉUSSITE FIXÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Les élèves doivent obtenir 50 % des points au moins en français, en mathématiques et en éveil.

Le jury enregistre les réussites et les échecs découlant de l'application de ces consignes. Il peut néanmoins prendre en compte tout élément particulier, préalablement signalé à l'inspection par les responsables de la passation, qui pourrait entacher les résultats d'un ou plusieurs élèves (ex. temps de passation non respecté, consignes mal données dans une classe, page manquante dans un livret, etc.).

L'inspecteur transmet ensuite au chef d'établissement les résultats et les copies de ses élèves.

Au sein de chaque établissement, un **jury de l'école** est alors constitué en vue de la délivrance du CEB.

COMPOSITION DES JURYS D'ÉCOLE EN FONCTION DU DEGRÉ D'ÉTUDES

- **Pour l'enseignement primaire ordinaire :**

les instituteurs de 5^e et 6^e années de l'école ; présidé par le chef d'établissement.

Remarque : le jury comporte au moins 3 personnes, le président compris. Les directeurs des écoles qui n'atteignent pas ce minimum font appel à des instituteurs des autres années ou à des enseignants de 5^e année ou 6^e année primaire extérieurs à l'établissement scolaire.

- **Pour l'enseignement primaire spécialisé :**

le Conseil de classe ; présidé par le chef d'établissement.

- **Pour l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé :**

le Conseil de classe, présidé par le chef d'établissement.

Le jury délivre obligatoirement le Certificat d'études de base à tout élève ayant réussi l'épreuve externe.

Le jury peut toutefois accorder le CEB à l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie à l'épreuve externe commune. Il fonde alors sa décision sur le dossier de l'élève comprenant :

- la copie des bulletins de l'élève (pour les deux dernières années s'il est inscrit dans l'enseignement primaire ; de l'année scolaire en cours s'il fréquente l'enseignement secondaire), tels qu'ils ont été communiqués aux parents ;
- un rapport circonstancié de(s) l'enseignant(s) avec son avis favorable ou défavorable quant à l'attribution du Certificat d'études de base à l'élève concerné ;
- tout autre élément que le jury estime utile.

Le jury ou le conseil de classe motive ses décisions. La motivation doit :

- faire référence aux faits et aux règles juridiques appliquées (le lien de cause à effet doit apparaître clairement) ;
- être adéquate, pertinente (manifestement avoir trait à la décision) ;
- être claire, précise et concrète (pas de formules vagues ou de clauses de style) ;
- être complète (une fois la décision prise, seuls les motifs qui figurent dans la motivation sont valables en droit) ;
- apparaître dans l'acte même.

E. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les parents ont accès aux résultats de leur enfant. Ceux-ci leur sont communiqués discipline par discipline, sans score global, sous la forme d'une insertion dans le bulletin ou d'une annexe au bulletin précisant la nature de l'épreuve. Les parents ont également la possibilité, sur demande, de consulter les copies de leur enfant.

Modèle de communication :

RÉSULTATS À L'ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

En juin 2014, la Communauté française a organisé une épreuve externe commune en vue de la délivrance du Certificats d'études de base (CEB).

Cette épreuve portait sur quatre domaines.

Prénom NOM a participé et a obtenu les résultats suivants :

- français : ... /100
- formation mathématique : ... /100
- éveil-initiation scientifique : ... /100
- éveil-formation historique et géographique : ... /100

En cas de refus d'octroi du CEB, un entretien avec les parents est organisé afin de leur fournir les informations nécessaires pour comprendre la décision prise par le jury. Les parents sont également informés sur la poursuite de la scolarité de leur enfant et sur les modalités d'introduction d'un éventuel recours.

Conformément au prescrit légal (*Décret relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire*), il est rappelé que **les résultats ne peuvent permettre d'établir aucun classement entre élèves ou entre établissements scolaires**. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

F. MODALITÉS D'INTRODUCTION DE RECOURS

Les parents qui le désirent, peuvent contester la décision du refus d'octroi du CEB devant le **Conseil de recours**. Ce recours doit toutefois être motivé.

À partir du dossier de l'élève et des arguments exposés par les différentes parties, le Conseil de recours évalue la correspondance entre les compétences acquises par l'élève et les compétences qu'il doit normalement acquérir au terme de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire (*Socles de compétences*).

Si le Conseil de recours annule la décision du jury ou du Conseil de classe, le chef d'établissement délivre le CEB à l'élève concerné.

RÉSULTATS

Après les délibérations, les inspecteurs transmettent les grilles détaillées d'encodage des résultats à l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, chargée des analyses statistiques.

A. PARTICIPATION ET RÉUSSITE

En juin 2014, **58 018 élèves** étaient inscrits à l'épreuve permettant l'octroi du CEB. Parmi ceux-ci, **55 930** ont passé l'épreuve intégralement. Le tableau suivant présente le taux de participation et de réussite en fonction de l'année d'étude fréquentée par les élèves.

	Nombre d'élèves inscrits	Répartition	Passation complète	Réussite ²
6 ^e primaire	49 063	84,6 %	99,3 %	91,5 %
1 ^{re} différenciée	4 146	7,1 %	87,8 %	19,7 %
2 ^e différenciée	2 796	4,8 %	88,5 %	28,9 %
Différenciée supplémentaire	36	0,1 %	77,8 %	25,0 %
1 ^{re} commune/complémentaire	66	0,1 %	54,5 %	36,1 %
Primaire spécialisé	261	0,4 %	95,0 %	61,7 %
Secondaire spécialisé	882	1,5 %	81,9 %	22,2 %
Inscriptions individuelles ³	768	1,3 %	94,9 %	78,3 %

Zoom sur les inscriptions des élèves de l'enseignement primaire spécialisé :

	Nombre d'élèves inscrits	Passation complète	Réussite ²
Type 1	4	4	2
Type 2	2	1	1
Type 3	36	34	22
Type 4	6	6	6
Type 5	8	7	4
Type 6	5	3	3
Type 7	26	26	13
Type 8	174	167	102
TOTAL	261	248	153

² Le taux de réussite est calculé à partir des résultats des élèves qui ont passé l'intégralité de l'épreuve.

³ Les inscriptions individuelles concernent les élèves âgés d'au moins 11 ans au 31 décembre 2014, qui ne fréquentent pas les années d'études spécifiées.

B. ÉCHECS

Quelques **9 691 élèves** n'ont pas réussi l'épreuve certificative. Le tableau ci-dessous dévoile la répartition de ces derniers, selon le nombre d'échecs qu'ils enregistrent, pour chaque année d'étude.

	1 ÉCHEC	2 ÉCHECS	3 ÉCHECS
6 ^e primaire	67,8 %	21,2 %	11,0 %
1 ^{re} différenciée	35,6 %	28,3 %	36,1 %
2 ^e différenciée	47,6 %	30,1 %	22,3 %
Différenciée supplémentaire	52,4 %	38,1 %	9,5 %
1 ^{re} commune/complémentaire	78,3 %	13,0 %	8,7 %
Primaire spécialisé	47,4 %	29,5 %	23,1 %
Secondaire spécialisé	39,7 %	31,7 %	28,6 %
Inscriptions individuelles	45,6 %	31,6 %	22,8 %

La distribution des domaines concernés par l'/les échec(s) est présentée au sein du tableau suivant.

	1 ÉCHEC			2 ÉCHECS			3 ÉCHECS
	Français	Math	Éveil	Math Français	Français Éveil	Éveil Math	
6 ^e primaire	16,1 %	51,0 %	0,6 %	17,9 %	0,7 %	2,6 %	11,0 %
1 ^{re} différenciée	5,2 %	30,1 %	0,3 %	23,6 %	0,8 %	3,9 %	36,1 %
2 ^e différenciée	7,8 %	39,6 %	0,2 %	27,0 %	0,5 %	2,6 %	22,3 %
Différenciée supplémentaire	19,0 %	33,3 %	0,0 %	38,1 %	0,0 %	0,0 %	9,6 %
1 ^{re} commune/complémentaire	8,7 %	69,6 %	0,0 %	8,7 %	0,0 %	4,3 %	8,7 %
Primaire spécialisé	7,4 %	40,0 %	0,0 %	27,4 %	0,0 %	2,1 %	23,1 %
Secondaire spécialisé	3,7 %	35,9 %	0,0 %	28,8 %	0,4 %	2,5 %	28,7 %
Inscriptions individuelles	7,6 %	38,0 %	0,0 %	26,6 %	1,9 %	3,1 %	22,8 %

C. SCORES

Le tableau ci-dessous présente les scores moyens obtenus pour chaque partie de l'épreuve, selon l'année d'étude.

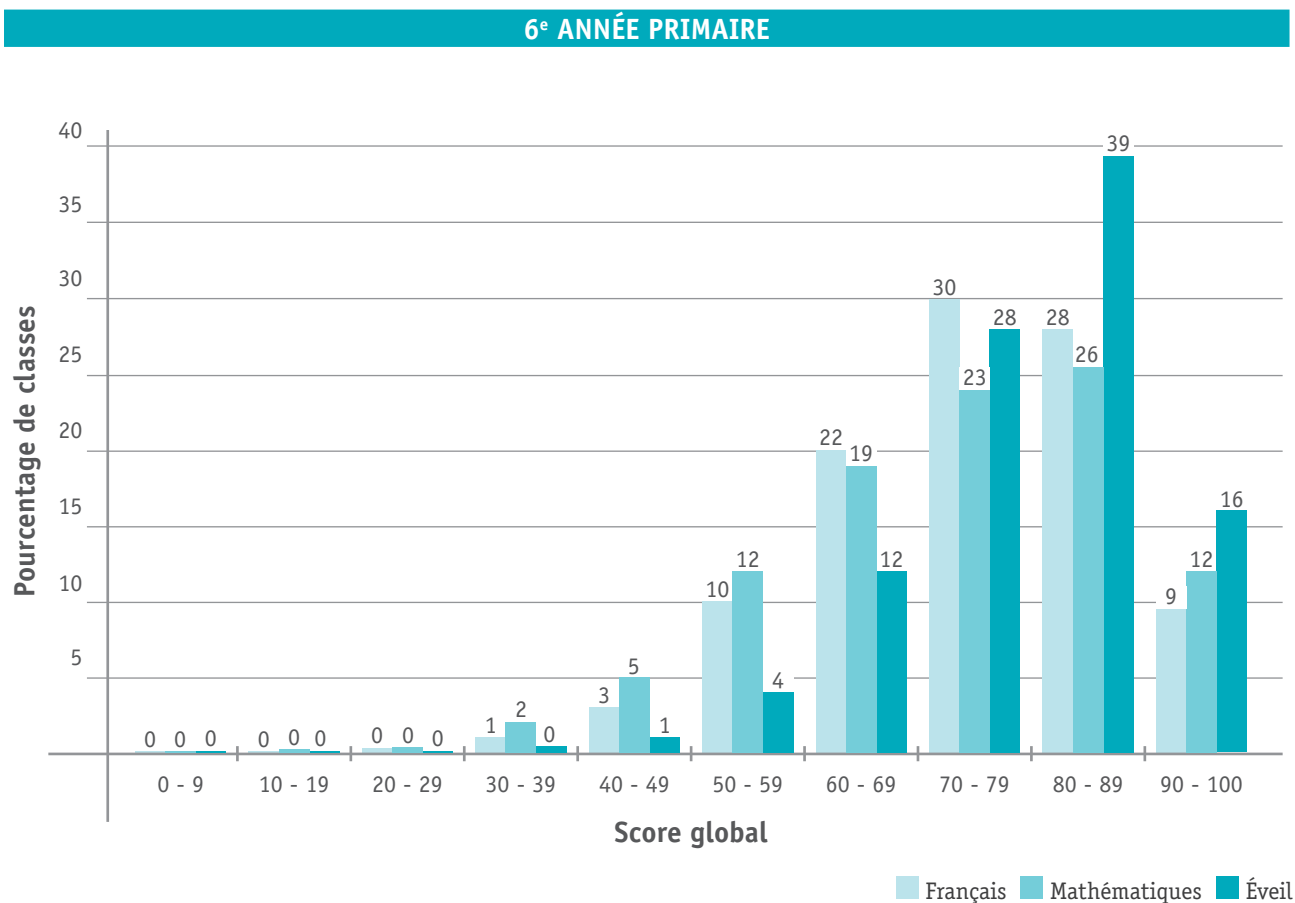
	6 ^e primaire	1 ^{re} dif.	2 ^e dif.	Différenciée suppl.	1 ^{re} com./ compl.	Primaire spécialisé	Secondaire spécialisé	Inscriptions individuelles
Lire-Écrire 1	75,4 %	44,6 %	50,9 %	53,9 %	58,7 %	61,5 %	44,7 %	72,0 %
Lire-Écrire 2	74,9 %	45,6 %	52,5 %	56,4 %	63,8 %	62,2 %	54,3 %	72,2 %
Écrire 1	67,4 %	42,2 %	45,2 %	38,4 %	58,2 %	54,9 %	40,5 %	65,5 %
Écrire 2	68,5 %	31,4 %	34,9 %	26,0 %	45,5 %	52,3 %	34,5 %	64,4 %
Écouter	84,9 %	61,7 %	66,6 %	64,8 %	73,3 %	76,3 %	68,4 %	82,7 %
Nombres & opérations	72,4 %	36,6 %	41,2 %	44,9 %	45,6 %	53,2 %	37,9 %	67,3 %
Solides & figures	74,8 %	43,2 %	48,6 %	47,2 %	52,5 %	59,1 %	44,8 %	70,3 %
Grandeurs	72,5 %	36,2 %	41,3 %	41,0 %	47,6 %	53,4 %	38,0 %	67,3 %
Formation historique et géographique	80,6 %	53,2 %	60,6 %	61,7 %	67,0 %	69,1 %	56,8 %	78,0 %
Initiation scientifique	78,2 %	53,7 %	61,1 %	63,7 %	67,1 %	69,5 %	61,3 %	76,4 %
Français	74,2 %	45,4 %	50,4 %	48,8 %	60,0 %	62,1 %	48,0 %	71,5 %
Mathématiques	73,3 %	38,0 %	43,0 %	43,4 %	46,9 %	56,0 %	39,2 %	68,3 %
Éveil	79,3 %	52,7 %	60,3 %	61,7 %	66,1 %	69,8 %	58,1 %	77,2 %

D. ATTRIBUTION DU CEB

	6 ^e primaire		Primaire spécialisé	
	nombre d'élèves	proportion	nombre d'élèves	proportion
Inscrits	49 063	100,0 %	261	100,0 %
Réussite épreuve ⁴	44 552	90,8 %	153	58,6 %
Octroi après délibération école	1 995	4,1 %	21	8,1 %
Non octroi	2 516	5,1 %	87	33,3 %

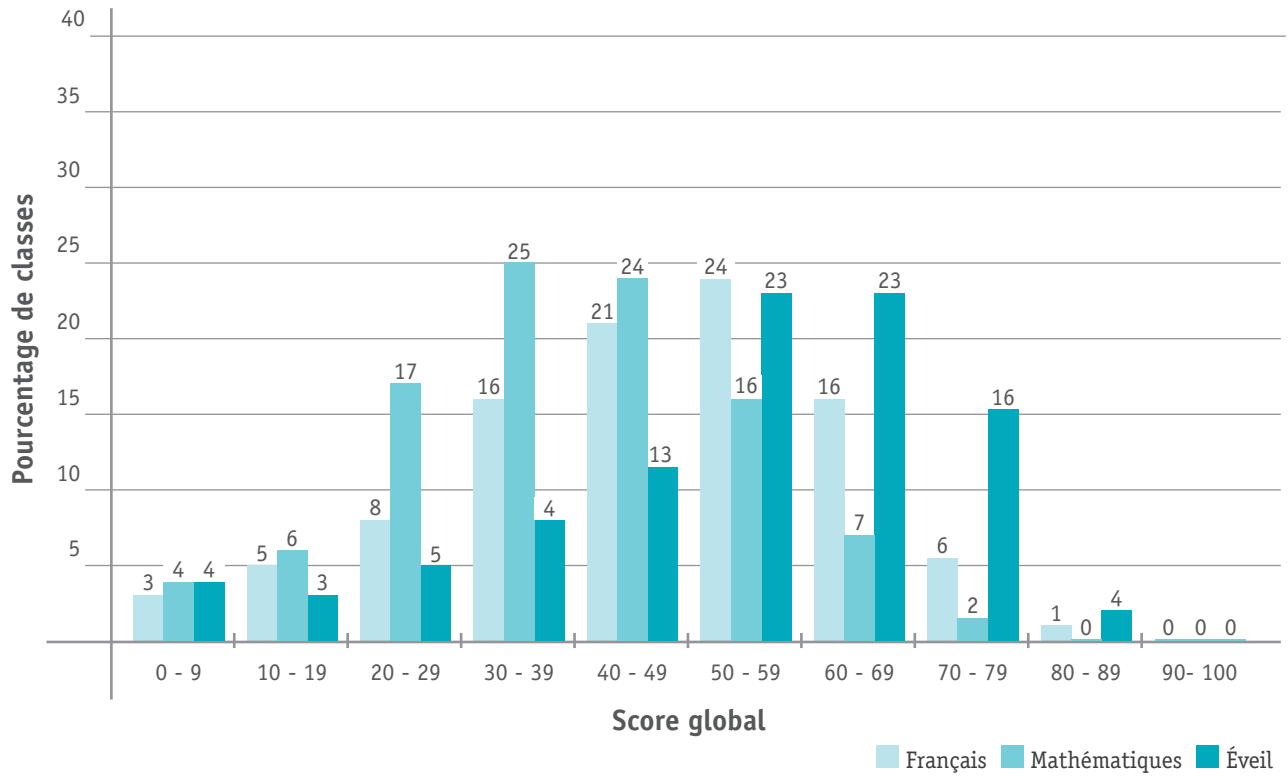
⁴ Le pourcentage est calculé sur le nombre total d'élèves inscrits en 6^e primaire (qu'ils aient présenté ou non l'entièreté de l'épreuve).

E. DISTRIBUTION DES RÉSULTATS PAR DISCIPLINE



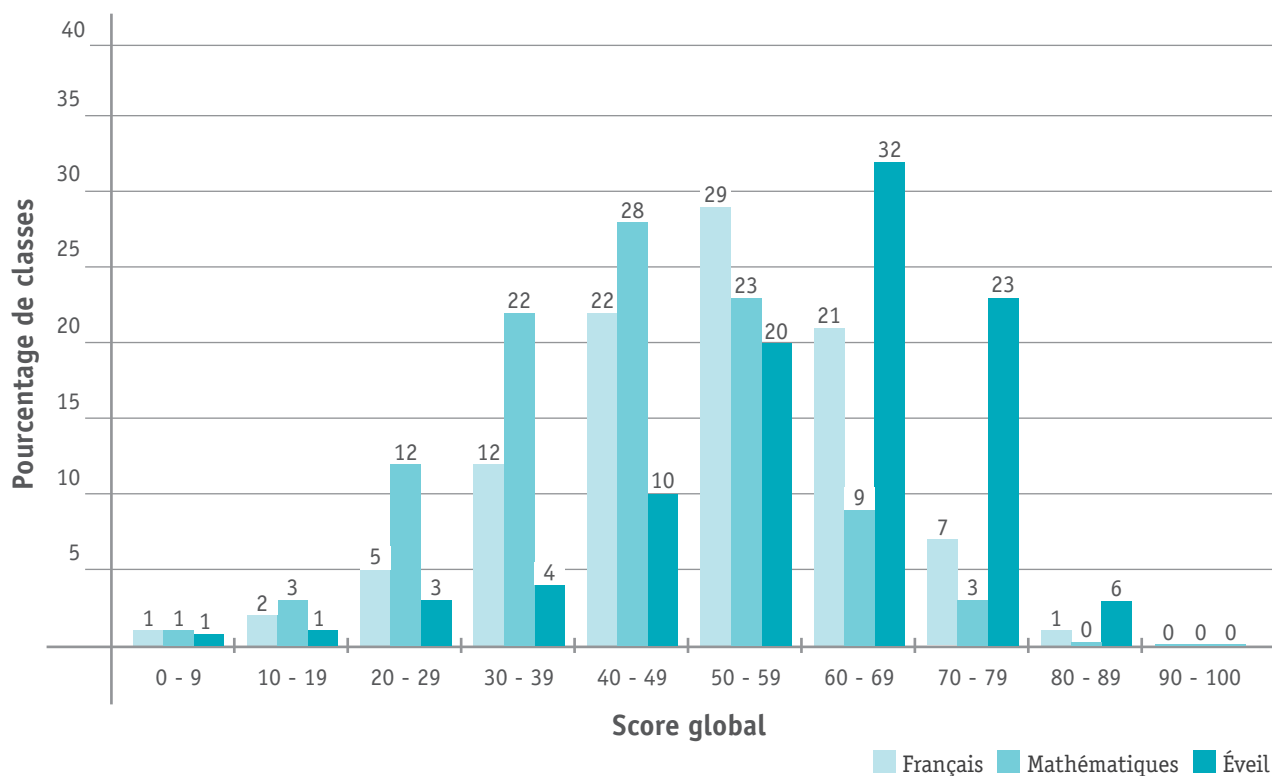
Les données sont calculées à partir du nombre d'élèves ayant présenté l'entièreté des livrets pour chaque discipline : en français, 48 720 élèves ; en mathématiques, 48 726 élèves ; en éveil, 48 760 élèves.

1^{re} ANNÉE DIFFÉRENCIÉE



Les données sont calculées à partir du nombre d'élèves ayant présenté l'entièreté des livrets pour chaque discipline : en français, 3 686 élèves ; en mathématiques, 3 693 élèves ; en éveil, 3 706 élèves.

2^e ANNÉE DIFFÉRENCIÉE



Les données sont calculées à partir du nombre d'élèves ayant présenté l'entièreté des livrets pour chaque discipline : en français, 2 497 élèves ; en mathématiques, 2 490 élèves ; en éveil, 2 528 élèves.

F. RECOURS

En juillet 2016, le Conseil de recours contre les refus d'octroi du Certificat d'études de base a reçu et a examiné sur le fond 96 recours recevables. Il s'est réuni les 16, 17, 22 et 23 août 2016.

Lors de l'examen des dossiers, il a pris en considération l'ampleur de(s) échec(s), les résultats de l'élève dans les autres matières, les informations figurant au dossier de l'élève, les arguments présentés par les parents et les éventuelles informations complémentaires fournies par l'école.

Le Conseil de recours a déclaré 34 recours fondés et 62 non fondés.

TABLEAUX DE COMPÉTENCES

A. *Groupes d'indices*

COMPÉTENCE	Indicateurs	Points	
	1. Impression générale	▪ 2, 1 ou 0	Bloc 1
ORIENTATION	2. Distrain le lecteur	▪ 1 ou 0	
	3. Récit de fiction	▪ 1 ou 0	
PRÉSENTATION	4. Écriture et mise en page soignées	▪ 1 ou 0	/ 12
ÉLABORATION	5. Situation initiale	▪ 2 ou 0	
	6. Évènement	▪ 2 ou 0	
	7. Situation finale	▪ 2 ou 0	
	8. Lien entre idées, entre idées et titre	▪ 1 ou 0	
ORGANISATION	<i>(fournie, non comptabilisée cette année)</i>		Bloc 2
COHÉRENCE	9. Connecteurs (<i>mots-liens, adverbes...</i>)	▪ 2 ou 0	
	10. Anaphoriques (<i>pronoms, substituts lexicaux, dét. démonstratifs, dét. possessifs...</i>)	▪ 2 ou 0	
	11. Temps adéquats et concordance <ul style="list-style-type: none"> • <i>Imparfait</i> → <i>passé simple</i> → <i>présent</i> • <i>Imparfait</i> → <i>présent</i> → <i>présent</i> 	▪ 2 ou 0	
SYNTAXE	12. Structures de phrases appropriées <ul style="list-style-type: none"> ▪ élaborées → 3 ▪ élémentaires → 2 ▪ incorrectes, incomplètes → 0 	▪ 3, 2 ou 0	Bloc 3
	13. Ponctuation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Majuscules, points, autres → 2 ▪ Majuscules et points → 1 ▪ Pas de ponctuation → 0 	▪ 2, 1 ou 0	
	14. Respect de l'orthographe grammaticale et de l'orthographe d'usage → voir grille page suivante	▪ 4, 3, 2, 1 ou 0	
	15. Vocabulaire précis et varié <ul style="list-style-type: none"> ▪ Précis et varié → 3 ▪ élémentaire → 1 ▪ imprécis, vague, incorrect → 0 	▪ 3, 1 ou 0	
LEXIQUE			/12

N = épreuve « Nombres et opérations »

G = épreuve « Grandeurs »

S = épreuve « Solides et figures »

Ex : N11 = question n°11 dans l'épreuve « nombres et opérations ».

A. Les nombres (3.1.)**3.1.1. Compter, dénombrer, classer.**

1. Dénombrer	
2. Dire, lire et écrire des nombres dans la numération décimale de position en comprenant son principe	N4 N5 N6 N7 N13
3. Classer (situer, ordonner, comparer)	N9 N10 N15

3.1.2. Organiser les nombres par famille.

4. Décomposer et recomposer	N11 N22
6. Créer des familles de nombres à partir d'une propriété donnée (pair, impair, multiple de, diviseur de ...)	N12

3.1.3. Calculer.

8. Identifier et effectuer des opérations dans des situations variées	N19 N20 G8 G10 G11 G12 G13 G15
9. Estimer, avant d'opérer, l'ordre de grandeur d'un résultat	N2 N3
10. Construire des tables d'addition et de multiplication, en comprenant leur structure, et les restituer de mémoire	N8
11. Utiliser la soustraction comme la réciproque de l'addition et la division comme la réciproque de la multiplication	N1
12. Dans un calcul, utiliser les décompositions appropriées des nombres (en sommes et en produits)	N1 N14 N16 N17 N18
13. Utiliser des propriétés des opérations pour remplacer un calcul par un autre plus simple, y compris en appliquant des démarches de compensation	N1 N18 N19
14. Choisir et utiliser avec pertinence le calcul mental, le calcul écrit ou la calculatrice en fonction de la situation	N1
16. Vérifier le résultat d'une opération	
18. Écrire des nombres sous une forme adaptée (entière, décimale ou fractionnaire) en vue de comparer, d'organiser ou d'utiliser	N18

B. Les solides et figures (3.2.)

3.2.1. Repérer.

26. Se situer et situer des objets dans un système de repérage	S16
29. Représenter, sur un plan, le déplacement correspondant à des consignes données	

3.2.2. Reconnaître, comparer, construire, exprimer.

30. Reconnaître, comparer des solides et des figures, les différencier et les classer (sur base de propriétés de côtés, d'angles pour les figures)	S3 S4 S5
31. Construire des figures et des solides simples avec du matériel varié	S15 S17
32. Tracer des figures simples en lien avec les propriétés des figures et au moyen de la règle graduée, de l'équerre et du compas	S2 S6 S7 S10
33. Connaître et énoncer les propriétés de côtés et d'angles utiles dans la construction de quadrilatères et de triangles	S8

3.2.3. Dégager des régularités, des propriétés, argumenter.

38. Dans un contexte de pliage, de découpage, de pavage et de reproduction de dessins, relever la présence de régularités, reconnaître la présence d'un axe de symétrie	S9 S11 S12 S13
40. Reconnaître et construire des agrandissements et des réductions de figures en s'appuyant sur des quadrillages	S14
43. Comprendre et utiliser, dans leur contexte, les termes usuels propres à la géométrie pour décrire, comparer, tracer	S1 S2 S5 S6 S7 S8

C. Les grandeurs (3.3.)

3.3.1. Comparer, mesurer.

44. Comparer des grandeurs de même nature et concevoir la grandeur comme une propriété de l'objet, la reconnaître et la nommer	G1 G5 G6
45. Effectuer le mesurage en utilisant des étalons familiers et conventionnels et en exprimer le résultat (longueur, capacités, masses, aires, volumes, durées, cout)	G8
46. Faire des estimations en utilisant des étalons familiers et conventionnels	G2 G3
47. Construire et utiliser des démarches pour calculer des périmètres, des aires et des volumes	G9 G10 G11 G12
49. Se situer et situer des événements dans le temps.	
50. Connaître le sens des préfixes déca., déci., hecto., kilo., centi., milli.	G2 G15
51. Établir des relations dans un système pour donner du sens à la lecture et à l'écriture d'une mesure	G4 G11 G12 G13 G14 G15

3.2.2. Opérer, fractionner.

52. Fractionner des objets en vue de les comparer	G16 G17
54. Additionner et soustraire deux grandeurs fractionnées	G18 G20
55. Calculer des pourcentages	G19
56. Résoudre des problèmes simples de proportionnalité directe	G7 G19 G21 G22
57. Dans une situation de proportionnalité directe, compléter un tableau qui met en relation deux grandeurs	G22

D. Le traitement de données (3.4.)

60. Organiser selon un critère des données issues de contextes divers	S3
61. Lire un graphique, un tableau, un diagramme	G6 N21
64. Déterminer la moyenne arithmétique d'un ensemble de données discrètes	N21

CEB 2016 COMPÉTENCES ÉVEIL-INITIATION SCIENTIFIQUE

Questions	Pts		Compétences
Q1	4	C12	Comparer, trier des éléments en vue de les classer de manière scientifique.
Q2 a	1,5	C12	Comparer, trier des éléments en vue de les classer de manière scientifique.
Q2 b-c	2,5	C16	Élaborer un concept, une loi, un principe; à partir de vivants apparentés scientifiquement, énumérer ou représenter des caractéristiques extérieures pour arriver à la notion de groupe.
Q3	1	C3	Dans le cadre d'une énigme, agencer les indices en vue de formuler une question.
Q4 a	0	C2	L'énigme étant posée, rechercher et identifier des indices susceptibles d'influencer la situation (présentés dans une liste).
Q4 b	1	C4	Différencier les faits établis des hypothèses; à l'énoncé de plusieurs propositions sur un sujet connu, distinguer celles qui indiquent un fait établi.
Q4 c	0,5	C5	Concevoir ou adapter une procédure expérimentale pour analyser la situation en regard de l'énigme
Q5	1	C2	L'énigme étant posée, rechercher et identifier des indices susceptibles d'influencer la situation (présentés dans une liste)
Q6 a	2	C15	Valider les résultats d'une recherche. Accepter, rejeter ou nuancer un constat provisoire en se référant à des données à caractère scientifique.
Q6 b	2	C17	Réinvestir dans d'autres situations. Utiliser les connaissances acquises dans des situations liées explicitement aux situations initiales d'apprentissage.
Q7 a-b-c	4	C9	Repérer et noter correctement une information issue d'un écrit à caractère scientifique.
Q8 a-b-c	6	C7	Identifier et estimer la grandeur à mesurer et l'associer à un instrument de mesure adéquat.
Q9 a-b	2,5	C11	Repérer et noter correctement une information issue d'un schéma, d'un croquis, d'une photo
Q9 c	2	C12	Comparer, trier des éléments en vue de les classer de manière scientifique.
Q10a	3	C11	Repérer et noter correctement une information issue d'un schéma, d'un croquis, d'une photo.
Q10b	1	S	L'anatomie fonctionnelle du squelette
Q10c	1	S C11	L'appareil locomoteur Repérer et noter correctement une information issue d'un schéma, d'un croquis, d'une photo.
Q11a	2	C5	Concevoir ou adapter une procédure expérimentale pour analyser la situation en regard de l'énigme. Remettre en ordre les étapes écrites ou illustrées, d'une procédure expérimentale
Q11b	3	S	Dilatation et contraction
Q12 a	2,5	S C2	Les circuits électriques simples L'énigme étant posée, rechercher et identifier des indices susceptibles d'influencer la situation (présentés dans une liste)
Q12 b	1	S C4	Les circuits électriques simples Différencier les faits établis des hypothèses ; à l'énoncé de plusieurs propositions sur un sujet connu, distinguer celles qui indiquent un fait établi.
Q13	4	S	L'appareil tégumentaire et ses fonctions de protection et de toucher.
Q14	3	C10 C14	Repérer et noter correctement une information issue d'un graphique. Rassembler des informations, les communiquer à l'aide d'un graphique (diagramme en bâtonnets)

C : compétence / S : savoir

CEB 2016 COMPÉTENCES ÉVEIL-FORMATION HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE			
Questions	Pts		Compétences visées
Q1	2,5	SF c	2.3.1 Utiliser un instrument de travail (table des matières)
Q2a	1	SF h Sc	3.1.1 Utiliser des repères du temps (périodes conventionnelles). 2.4 Situer l'information dans un cadre chronologique en s'aidant de repères spécifiques.
Q2 b	1	SF h SF c	3.1.2 Lire une trace du passé. 2.4 Situer l'information dans un cadre chronologique en s'aidant de repères spécifiques.
Q2c	1	SF h	3.1.1 Utiliser des représentations du temps.
Q3	1	SF h	3.1.2 Lire une trace du passé et la rattacher à son mode de vie.
Q4 a-b-c	4	SF h Sh Sh	3.13. Exploiter des sources historiques, comparer deux documents traitant d'un même sujet. 3.2.2 Le mode de vie des gens à une époque déterminée. 3.2.3. L'évolution du mode de vie des gens
Q5a	1	SF c	2.3.2 Lire un écrit à caractère informatif. Lire un plan en utilisant les éléments d'une légende.
Q5b	1	SF g	4.1.2 Orienter selon les 4 directions cardinales.
Q6	2,5	SF g	4.1.1 Utiliser des repères spatiaux sur une carte de l'Europe.
Q7	1,5	SF g	4.1.2 Localiser un espace / situer par rapport à un plan.
Q8 a-b	3	S h	3.2.2 Le mode de vie des gens à une époque déterminée.
Q9	1	SF h SF g	3.1.3 Comparer deux documents traitant d'un même sujet. 4.1.2 Localiser un lieu, un espace par rapport aux repères spatiaux.
Q10	4	SF c SF g	3.1.3 Comparer deux documents traitant d'un même sujet. 4.1.1 Utiliser des représentations de l'espace.
Q11 a	1	S g	4.2.3 L'organisation de l'espace : les limites nationales.
Q11 b	2	SF g	4.1.1 Utiliser des repères spatiaux sur une carte de la Belgique (la Meuse).
Q11 c-d-e	4	SF g	4.1.2 Localiser un lieu par rapport aux repères spatiaux.
Q12	2	SF c SF h	2.3.2 Lire un écrit (une image) à caractère informatif. 3.1.3 Exploiter des sources historiques, comparer des documents traitant d'un même sujet.
Q13 a-b-c Q13 a Q13 b Q13 c	5	SF g S g S g S g	4.1.3 Lire un paysage. 4.2.1 Les composantes du paysage : caractériser les éléments d'un paysage rural. 4.2.2 Identifier et caractériser des milieux naturels. 4.2.1 Les composantes du paysage : caractériser les éléments naturels et humains
Q14 a-b	3	SF h	3.1.1 Utiliser des représentations du temps.
Q14 c	0,5	S h	3.1.1. Utiliser des repères de temps
Q15a	3	SF h Sh	3.1.2 Lire une trace du passé 3.1.3 Interpréter en distinguant ce qu'on lit de ce que l'on déduit. 3.2.4 Identifier la nature d'une trace du passé
Q15b	4	SF h SFg	3.1.3 Exploiter des sources historiques, comparer deux documents traitant d'un même sujet. 4.2.1 Les composantes du paysage : caractériser les éléments naturels ou humains.
Q16	1	SF h	3.1.1 Utiliser des repères du temps pour situer des faits dans le temps.

S : savoir / SF : savoir-faire / c : commun / g : géographie / h : histoire



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**

Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : MO - maria.bouras@cfwb.be

Décembre 2016

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR

0800 19 199

courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution